

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environn	ementale
Date de réception :	Dossier complet le : 2017.	N° d'enregistrement: FO93 17P 00 58
Sécurisation AEP_Phase1 : Captage dans le	Intitulé du projet s alluvions du Parpaillon et raccorde	ement au réseau existant
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom BERCHER	PrénomFrancis	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Commune de la Condamine Chât	elard
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. LE MAIRE - M. Francis BERCHER	
RCS / SIRET 12/10/14/00/16	28 00011 F Form	e juridique 420-COMMUNE
Joigne	ez à votre demande l'annexe o	bligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l' dimensionnement correspondant (article R. 122-2 du code de l'environnement et du projet
N° de catégorie et sous catégorie 17c	Caractéristiques du projet au (Préciser les éventuelles rubriques Débit du cours d'eau en période d'é Prélèvement maximal dans la nappe	regard des seuils et critères de la catégorie sissues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) tiage = 105 l/s> 5% du Qmna5 = 5,25 l/s e d'accompagnement = 7l/s
	Le prélèvement maximal dans la na	ppe représente plus de 5% du Qmna5.
		, -
	4. Caractéristiques générales du	projet
4.1 Nature du projet, y compris les éven -Captage des alluvions dans les alluvions dans l	tuels travaux de démolition lu Parpaillon	rique 8.1 du formulaire

A.2 Objectifs du projet Depuis 2014, le captage de Crouès ne permet plus d'alimenter la commune en eau potable. Des captages sont en exploitation temporaire pour deux périodes de 6 mois : 2015-2016 et 2016-2017. Au-delà de ces deux périodes d'autorisation temporaires, la commune n'aura plus d'eau potable et une solution pérenne devra être mise en place. L'objectif du projet est donc de proposer une solution pérenne pour l'alimentation AEP de la commune.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux devront être terminés idéalement fin 2017. Ils dureront environ 3,5 mois. -Déboisement et création des accès à la zone de drainage -Création du captage avec système de tranchée drainante -Création d'une piste pour permettre la pose de la conduite -Pose de 1085ml de canalisation pour relier le captage au réservoir des Pras
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
La télésurveillance sera mise en place sur le réservoir des Pras et de la Condamine. Elle est déjà en place sur le réservoir de Saint Anne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem	trative(s) d'autorisation le projet a-t- entale devra être jointe au(x) dossie	il été ou sera- er(s) d'autorisc	-t-il soumis ? ation(s).
Récépissé de déclaration de deux foraç Demande d'autorisation de défricheme Partie Eau : Déclaration d'Utilité Publique Travaux Dossier Loi sur l'Eau : Autorisation au ti	ent en application de l'article L341-3 c en application de l'article L215-13 du	lu code foresti Code de l'Envi	er parcelles D155 et D158
Déclaration d'Utilité Publique autorisat Publique	ion Sanitaire en application de l'articl	e L1321-7 et R	1321-6 à 8 du Code de la Santé
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opérat leurs caractéristiques	ion - préciser l	es unités de mesure utilisées Valeur(s)
Phase1 (m²): -Superficie de déboisement (m²) -Superficie liée à la pose de la conduite -Superficie liée à la reprise de la piste ex	(m²)		10 000 1900 2170 (=1085*2) 5425 (=1085*5)
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long °	_'"_ Lat ° ' " _
Commune de La Condamine Châtelard	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :		2 · 2 4 · 2 1 Lat. 4 4 ° 2 8 · 5 3 · 33
	Point d'arrivée : Communes traversées : La Condamine Châtelard	Long. <u>0</u> <u>6</u> ° <u>4</u> <u>3</u>	3'28"86 Lat. 44°28'18"22
4.7 S'aait-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les ann on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ie existant ?	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF2 : -04-102-100 : Partie Est du massif du Parpaillon - vallons du Crachet et de l'Infernet- tête de Vallon Claous-bois de la Traverse-bois de Tournoux et de la Sylve -04-103-100 : Forêts domaniales du Rioux Bourdoux et du Bérar-tête de Crouès- Costebelle
En zone de montagne ?	X		Alpes du Sud
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		04CEEP0352 : Ruisseau de Parpaillon-La Condamine. Cette zone humide concerne les abords du ruisseau. Il y a présence de formations hygrophiles de fond de vallée et d'œufs de grenouille rousse en période de ponte.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X	П	ZSC FR9301524 Haute Ubaye- Massif du Chambeyron à 7.5 km ZSC FR9301525 Directive Habitats Coste Plane - Champerous à 7km ZSC FR9301526 Directive Habitats La Tour des Sagnes - Vallon des Terres Pleines - Orrenaye à 9km
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Prélèvement d'un débit de 7l/s, soit 220 000 m3 annuel dans masses d'eau souterraines en nappe d'accompagnement. Le débit de la zone de résurgence sera par conséquent diminué de 7l/s. En période d'étiage, le débit approche les 105l/s, soit environ 98l/s en présence du captage. La diminution de débit est d'environ 7%.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Drainage sans modification notable de la masse d'eau
Ressources				
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités	X		Un busage temporaire du ruisseau au niveau de l'adoux en rive droite sera effectué. Il devra être mis en place en dehors de la période de ponte de la grenouille rousse afin de limiter la dégradation du milieu.
	écologiques ? Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Déboisement partiel au niveau de la zone captante. Il n'y a pas d'obligation de laisser le milieu ouvert après travaux. Il y aura donc un reboisement naturel.
Est-il concerné par des risques technologiques ?			X	
Nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ?	fiées o	ıu 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui X	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
Projet hydroéle	ectrique sur le torrent o	lu Parp	aillon e	n cours d'instruction (société Unite)
4.3 Los incidos	noos du projet identifi		(1)	
	Non X Si oui, décri			t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments): Ouvrage de captage limit à la consommation de la commune (pas de surplus capté)
Mise en place de la télésurveillance dans le réservoir des Pras et de la Condamine afin de vérifier que le débit capté est constant et ne dépasse pas 10l/s.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a déjà été réalisée par le cabinet Gay Environnement dans le cadre de la demande d'autorisation pour un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Parpaillon dont la prise d'eau serait situé environ 200m en aval du captage AEP et la restitution au niveau de l'ancienne usine hydroélectrique EDF. Etant donné l'emprise du projet et sa proximité avec le projet AEP, il ne nous semble pas utile de réaliser une nouvelle étude d'impact. Un complément d'expertise floristique est donné en annexe7 et un autre pourra être apporté sur les impacts en phase travaux sur l'adoux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	The second second
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe6 : Récépissé de déclaration concernant les deux forages en amont de la passerelle se rattachant à la partie 4.4 Annexe7: Expertise floristique pour le projet de captage AEP se rattachant à la partie 7

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Condamin

Chatelard 10, 7 Ferrer 7017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

